**Groupe de Soutien de Genève pour la Protection et la Promotion**

**des Droits de l’Homme au Sahara occidental**

**(249 ONG membres)**

[**www.genevaforwesternsahara.org**](http://www.genevaforwesternsahara.org)

**en marge du 45ème Conseil des Droits de l’Homme**

**invite toutes les personnes intéressées à la visioconférence**

**La situation des prisonniers politiques Sahraouis**

**mardi 22 Septembre 2020 – 13:00 (heure de Genève)**

**INTERVENANTS**

**Dr. Philippe Edde** Bureau International pour le Respect des Droits Humains au Sahara occidental (Suisse)

**M. Hassana Duihi** Membre de la Ligue pour la Protection des Prisonniers Sahraoui (en charge des Prisons au Maroc)

**Mme Claude Mangin** Épouse of Naâma Asfari (prisonnier politique)

**M. Mustapha Mokhtar Mohamed Elmachdoufi**

 Secrétaire Général, Ligue pour la Protection des Prisonniers Sahraoui

**Mme Fatou Yahya Mohamed lhafed**

 Fille du prisonnier politique Sahraoui Yahya

**Mme Tone S. Moe** Juriste (Norway)

**M. Hassan Muilid** Représentant de la Commission Nationale Saharauie pour les Droits de l’Homme (CONASADH) en France

**MODERATEUR**

**M. Gianfranco Fattorini**

 Représentant principal de l’Association Américaine de Juristes (AAJ) auprès de l’ONU à Genève

**Geneva Support Group for the Promotion and Protection**

**of Human Rights in Western Sahara**

**(249 NGOs members)**

[**www.genevaforwesternsahara.org**](http://www.genevaforwesternsahara.org)

**In the margins of the 45th Human Rights Council**

**invites all interested persons to a webinar conference**

**The situation of Saharawi political prisoners**

**Tuesday 22 September 2020 – 1:00 PM (Geneva time)**

**PANELLISTS**

**Dr. Philippe Edde** International Bureau for the respect of Human Rights in Western Sahara (Switzerland)

**Mr. Hassana Duihi** Member of the League for the Protection of Saharawi Prisoners (in charge of the Prisons in Morocco)

**Ms. Claude Mangin** Spouse of Naâma Asfari (political prisoner)

**Mr. Mustapha Mokhtar Mohamed Elmachdoufi**

 Secretary General, League for the Protection of Saharawi Prisoners

**Ms. Fatou Yahya Mohamed lhafed**

 Daughter of the Saharawi political prisoner Yahya

**Ms. Tone S. Moe** Jurist (Norway)

**Mr. Hassan Muilid** Representative of the Saharawi National Commission for Human Rights (CONASADH) in France

**MODERATOR**

**Mr. Gianfranco Fattorini**

 Main Representative of the American Association of Jurists (AAJ) at UN in Geneva

**Visioconférence** - **Mardi 22 septembre 2020**

**La situation des prisonniers politiques Sahraouis**

Dr. Med. Philippe Edde

(BIRDHSO)

Notre action comprendre entre autres, une visite bi- annuelle au CICR à Genève pour que celui-ci remplisse enfin sa mission auprès des prix Yonnet Sahrawis depuis son siège de Rabat ouverte en 2014.

Nous leur rappelons que l’incarcération de ces Prisonniers au Maroc est une violation de la Quatrième convention de Genève qui impose leur incarcération dans les territoires occupés et non au Maroc.

Nous leur rappelons les violations quotidiennes des droits humains subies par les Prisonniers Sahraouis : mauvais traitements, torture. Nous leur rappelons les cas des Naâma Asfari avec la condamnation du Maroc en 2016 par le Comité contre la torture de l’ONU pour violation de plusieurs article de la Convention contre la torture, ainsi que la violation de ses droits élémentaires, y compris le refus des droits des visites des familles à leurs proches emprisonnés ( rarement accordé, et si oui, visite très courte).

Nous dénonçons aussi l’absence de traitements médicaux appropriés qui ont conduit au décès de plusieurs détenus dit du groupe Gdeim Izik.

Nous demandons donc la visite des délégués du CICR dans les prisons marocaines en leur rappelant également les violations subies par les Prisonniers sahraouis arrêtés dans les territoires occupés. Enfin nous rappelons que  la Croissant-Rouge marocain n’a aucune légitimité pour intervenir dans les territoires occupés car les Sahara Occidental occupé n’est pas le Maroc

Merci.

**Situation des prisonniers sahraouis dans les prisons marocaines**

**Visioconférence - Mardi 22 septembre 2020**

**Hassanna Douihi**

***Vice-président de la LPPS***

Tout d'abord, je tiens à remercier les organisateurs de cette visioconférence, qui exprime l'inquiétude sur la situation des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines.

Il n'est pas si simple de parler des conditions des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines, et de leur souffrance et celle de leurs familles. Tout d'abord, le prisonnier politique est une victime directe de la politique oppressive de l'Etat d'occupation marocain envers les voix libres exigeant la liberté et l'indépendance du peuple sahraoui.

Pour rappel, le territoire du Sahara Occidental est un territoire occupé par la force militaire par le Royaume du Maroc, et il fait partie des territoires non autonomes qui attendent la décolonisation en conformité avec les résolutions de l'ONU.

Les détenus politiques souffrent du premier moment de l'enlèvement ou de l'arrestation aux mauvais traitements et à la torture, à partir du commissariat de police en passant par le parquet jusqu'à leur mise en prison en raison de fausses accusations.

À l'intérieur des murs de la prison, d'autres chapitres de la souffrance commune entre le prisonnier politique et sa famille commencent, qui sont supervisés par la délégation pénitentiaire et les services sécuritaires marocains dans le cadre d'une politique de représailles continue contre les prisonniers politiques sahraouis et leurs familles.

Ces méthodes de représailles et ces souffrances restent loin de tout témoignage, grâce au blocus militaire et médiatique mis en place depuis des années par la Puissance occupante dans la région occupée du Sahara occidental.

D'où notre rôle au sein de la Ligue pour la protection des prisonniers sahraouis dans les prisons marocaines, pour dénoncer les violations et les brutalités commises par l'Etat d'occupation marocain contre les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines et contre leurs familles, en surveillant ces violations et en les rapportant à travers des lettres d'information, des déclarations et des conférences, ou à travers toute forme de solidarité.

- 2 -

À cet égard, nous avons écrit à un groupe important d’organisations non gouvernementales et d’organismes internationaux, en particulier la Croix-Rouge internationale, dont l’interaction avec les souffrances des prisonniers politiques sahraouis était malheureusement regrettable. Surtout que le territoire occupé du Sahara occidental est soumis à la quatrième Convention de Genève car c’est un territoire occupé par la force militaire et dépend d’une décolonisation.

La question importante est de savoir quelle est la situation des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines aujourd’hui ?

Leur situation s’empire de jour en jour.

Aujourd'hui, à la lumière de la pandémie de Covid-19, les prisonniers politiques sahraouis sont privés de visites familiales et les appels téléphoniques ne dépassent pas quelques minutes une fois par semaine.

Ils sont privés de références universitaires.

Les rendez-vous médicaux sont annulés indéfiniment en l'absence du médecin de la prison.

Les cellules font l'objet de fouilles inopinées et sans raison, uniquement par provocation et comme instrument de torture psychologique.

La nutrition est mauvaise et leurs familles n'ont pas le droit de leur en amener en prison, ce qui provoque des maladies due à la malnutrition.

Quant aux familles des prisonniers politiques sahraouis, elles endurent des souffrances psychologiques qui conduisent aussi à des souffrances physiques.

Les restrictions injustifiées aux visites familiales, mais également l'éloignement des prisons marocaines du lieu de résidence des familles, au Sahara Occidental occupé (la prison la plus proche est à 500 km de la ville occupée d'El-Aiun et la plus éloignée est à plus de 1’200 km) provoquent des états de stress permanent et de dépression chez plusieurs membres des familles.

Il faut avoir à l’esprit la souffrance de la mère et du père, celle de la sœur ou de l’épouse qui doit assumer ses responsabilités d'élever les enfants en l'absence du chef de famille ?

Est-ce que des heures et des jours suffissent pour parler de la souffrance des enfants ? Ces enfants qui passent toute l'année scolaire, attendant l’arrivé des vacances d'été pour embrasser le père, ne serait-ce qu'une seule fois. C'est une tragédie qui durera tant que l'occupation illégale marocaine se poursuivra au Sahara occidental.

- 3 -

Je me dois de vous rappeler que parmi ces prisonniers politiques sahraouis huit sont condamnés à la réclusion à perpétuité, trois à trente ans, cinq à vingt-cinq ans, trois à vingt ans et d'autres dont les peines vont de un à douze ans, tous sont défenseurs du droit du peuple sahraoui à la liberté et à l'indépendance.

Je profite de cette occasion pour demander aux organisations et organes internationaux d’exercer une plus forte pression auprès de la Puissance occupante marocaine afin de libérer tous les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines.

J’adresse également un appel au Comité International de la Croix-Rouge afin qu’il assume ses responsabilités envers les prisonniers civils sahraouis pour alléger leurs souffrances à l'intérieur des prisons, d'autant plus qu'ils sont originaires d’un territoire occupé par la force militaire.

Pour conclure, je voudrais remercier à nouveau les organisateurs de cette visioconférence.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**La situation des prisonniers politiques Sahraouis**

**Visioconférence** - **Mardi 22 septembre 2020**

**Claude Mangin**

Épouse de Naâma Asfari, condamné à 30 ans de réclusion lors du procès de Gdeim Izik

En préalable à mon intervention, je voudrais vous confier combien préparer ce type d’intervention qui me touche de si près est éprouvant et je pense que c’est la même chose pour tous les intervenants sahraouis à cette conférence. Cela fait remonter beaucoup d’émotions et pourtant il faut témoigner toujours, c’est une forme de résistance.

Mon intervention porte sur les représailles que je subis de la part du Maroc depuis sa condamnation par le CAT en novembre 2016 pour faits de tortures sur Naâma ASFARI.

Une des trois recommandations qui étaient assorties à cette condamnation est de ne pas faire subir de représailles à la famille.

Dans son Rapport annuel publié en septembre 2019, le SG de l’ONU présente la lutte que l’ONU mène via le Haut Commissariat des Droits de l’Homme contre les actes d’intimidations et les représailles qui visent les personnes qui coopèrent avec l’ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l’homme.

Pour le Maroc sont cités deux marocains et deux sahraouis.

Pour les sahraouis, il s’agit de Naziha El KHALIDI journaliste sahraouie d’équipo-media dont le cas a été documenté par la juriste norvégienne Tone qui intervient dans cette visioconférence et qui, grâce à cela, n’a pas fait de prison. Il y a aussi le cas de Naâma ASFARI, défenseur des droits humains, dont il est rapporté que sa femme n’a pu lui rendre visite ni ses avocats français. Dans ce rapport, il est annoncé que des représentants du Comité contre la torture doivent reprendre le dialogue avec les représentants de l’Etat marocain à ce sujet.

Avec mes conseils que sont l’ACAT- Associations des Chrétiens contre la Torture, le cabinet Ancile et ISHR- Service International pour les droits humains de Genève, nous dénonçons régulièrement par écrit au CAT les représailles dont Naâma et moi faisons l’objet et le Maroc est obligé de répondre par écrit lui aussi.

Les réponses du Maroc rejettent systématiquement les faits que nous dénonçons mais les faits sont têtus et bien pris en compte par le CAT ce qui maintient le cas de Naâma et de ses compagnons bien vivants dans chaque rapport.

Et cela continue puisqu’en mai dernier, j’ai été contactée par le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme pour me demander si Naâma est d’accord pour qu’il apparaisse dans le Rapport 2020.

Ainsi mes différentes expulsions, ma grève de la faim, la visite qui m’a été accordée en janvier 2019 à Kénitra sont suivies avec attention et dénoncées oralement en session et par écrit par Ana Racu experte auprès du CAT.

Dans son courrier d’août 2019, suite à mon expulsion de juillet 2019, le Maroc indique clairement, je le cite « *Mme Mangin ne respecte pas la loi marocaine en vigueur ainsi que les constantes nationales fédératrices*». C’est donc bien des représailles politiques que l’on me fait subir c’est à dire la lutte pour l’autodétermination du peuple sahraoui, raison pour laquelle bien sûr les prisonniers de GI sont en prison.

- 2 -

Le Maroc m’accuse aussi et je le cite : « *de mener des campagnes hostiles et de recevoir des financements des parties étrangères pour financer les activistes*». Il précise aussi que la visite à Kenitra de janvier 2019 l’avait été « à titre exceptionnel » . Cette visite avait été accordée, rappelons-le, dans la conjoncture favorable des table rondes organisées à Genève par Horst Koehler l’envoyé spécial du SG de l’ONU où la question des prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik était sur la table, le Maroc se devait de faire quelque chose.

Lorsque je lui ai fait part de la réponse du Maroc, le 4 octobre 2019 Naâma m’a dit, je le cite :« *mais ils n’ont mentionné aucun problème qui auraient pu avoir lieu durant ta visite. Une visite a été accordée et la fois suivante tu es expulsée. Ils créent une ambiance de manœuvres pour gagner du temps. Pourquoi ni la justice marocaine, ni l’administration pénitentiaire marocaine ne peut-elle faire appliquer la décision du CAT de novembre 2016? Avec cette condamnation le Maroc a perdu, alors il nous attaque car c’est nous qui l’avons fait condamner. Cela fait le lien entre le politique et le juridique. Comment utiliser le droit sans tomber dans leurs manœuvres? Le Maroc mène une guerre psychologique mais la bataille est politique. C’est un combat d’existence. Nous, on est dans une situation de résistance, eux sont dans la manœuvre. Il faut inventer les moyens de résister car on n’a pas le choix avec grande patience et joie*. »

J’ai alors utilisé un moyen qui existe dans le droit marocain et qui m’avait été suggéré par les marocains eux-mêmes dans l’un de leurs courriers au CAT, de faire une Requête pour demander l’**annulation d’un acte administratif** auprès du Président du tribunal administratif de Rabat. Il s’agit de demander l’annulation de mon interdiction d'entrée sur le territoire marocain pour rendre visite à mon époux en violation des lois marocaines et des conventions internationales régissant le droit de visite des détenus. Pour ce faire, j’ai dû prendre une avocate marocaine proposée par l’Association Marocaine des Droits de l’Homme (AMDH) et bien sûr cela a un coût auquel il a fallu ajouter les frais de traduction des actes.

Le résultat le voici signé par l’agent judiciaire du royaume Kasri Mohamed le 13 novembre 2019 : «….  *après avoir constaté que l’interdiction d’entrée au territoire national est légitime et légal, après avoir constaté que le recours en annulation est dépourvu de fondement légal est déclarée l’irrecevabilité de la demande »*.

Je vous cite leurs arguments que je dois regarder de près avec l’aide de mes conseils pour voir ce qu’on peut faire : « *pour des raisons humanitaires il lui a été autorisé d’entrer sur le territoire national du 13 au 16 janvier 2019….pour visiter son mari sous encadrement du CNDH. Or, il s’est avéré, d’après ses activités, qu’elle constitue une entrave à l’ordre public et que sa présence sur le territoire marocain constitue par conséquent une menace à l’ordre public (…..) outre le non respect de son engagement vis à vis du MAE de son pays concernant cette visite ».* Remarquez l’instrumentalisation du gouvernement français qui s’était mobilisé lors de ma grève de la faim d’avril-mai 2018. L’agent judiciaire s’appuie alors sur une ordonnance de 2014 qui déclare, je cite: « Vu que le législateur a exclu ce genre de décision qui protègent la sûreté interne et externe de l’Etat, en tenant compte des intérêts suprêmes de la patrie (….) la décision objet du présent recours se trouve par conséquent libre de toute motivation (….). »

Le Maroc se sert donc à mon égard de la sûreté interne et externe de l’Etat pour juger irrecevable cette demande d’annulation d’interdiction du territoire marocain.

Dernier événement récent qui montre que ce bras de fer ne passe pas inaperçu à Genève. Suite à ma rencontre avec Gianfranco Fattorini avec la personne chargée de mon dossier au CAT en septembre 2019, j’ai été invitée le 3 décembre 2019 à Genève. Je suis passée devant une sorte de tribunal puisque mes hôtes sont des magistrats très impressionnants composé de 3 des 10 juristes internationaux qui forment le groupe d’experts auprès du CAT dont le Français Sébastien Touzé.

- 3 -

Ce type d’invitation d’une victime par des membres de cette instance est très rare. Pendant une heure, ils m’ont écoutée, très attentifs à mon cas, à la situation de Naâma, à l’ensemble des prisonniers, à l’impossibilité des avocats français de se rendre au Maroc. Il en est ressorti qu’ils allaient demander à pouvoir se rendre au Maroc pour visiter les prisonniers.

Pour terminer, je vous cite Naâma « *On n’est pas des héros innés capables d’affronter facilement les conditions dans lesquelles on se trouve. Mais c’est la vie et elle sert à ça. J’ai appris à ne pas être vulnérable à l’injustice. Mon ennemi ne sera jamais content car je ne tombe pas dans ce qu’il cherche, c’est à dire me détruire. Et je le laisserais faire ? Non ! Moralement, éthiquement, religieusement le Maroc est condamné. Chaque fois que je pense à mon père, à ma mère, je dois être fier car j’ai fait condamner le Maroc et c’est par ton soutien. Je ne laisse personne me priver de cette joie-là. Devant mes frères et leurs enfants, je suis fier de cette condamnation même si cela me donne cette vie de difficultés. Il faut savoir continuer tout doucement à travailler. Le plus important a été fait, je suis sûr qu’on se verra hors du Maroc. »*

Je vous remercie pour votre attention.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**La situation des prisonniers politiques Sahraouis**

**Visioconférence** - **Mardi 22 septembre 2020**

**Mustapha Mokhtar Mohamed Elmachdoufi**

**Secrétaire Général de la ligue pour la protection des prisonniers sahraouis aux prisons marocaines**

**Coordinateur et porte parole des familles des prisonniers politiques sahraouis de EGDIM IZIK**

La ligue pour la protection des prisonniers sahraouis aux prisons marocaines est une ONG sahraoui qui revendique la libération des prisonniers politiques sahraouis jugé et emprisonné illégalement et leur traitement humains conformément aux droits fondamentaux et les chartes des Nations Unies.

Depuis l'invasion militaire en 1975 du territoire occupé du Sahara occidental par le Maroc des milliers de citoyens sahraouis ont subi des graves violations des droits de l'homme : enlèvements et disparitions forcés dans des geôles soit au Maroc ou dans les villes du territoire occupé étaient des instruments utilisés de manière systématique pour faire taire la population sahraouie qui lutte pour la liberté et l'indépendance.

Entre l'année 1984 et l'année 2020 les citoyens sahraoui ont toujours été victimes de cette stratégie systématique car le territoire vie sous contrôle militaire et les services secrets marocains : l’impunité est la règle pour les auteurs de ces actes.

En revenant à ces arrestations arbitraires, on constate qu’une politique discriminatoire est adoptée par les autorités marocaines, jusqu’au sein du pouvoir judiciaire qui est loin d’être indépendant et qui condamne les activistes sahraouis à de lourdes peines même seulement sur la base d’aveux extorqués sous la torture, sans qu’aucune enquête approfondie n’ait été menée afin d’éclaircir dans quelles conditions ces aveux ont été signés.

C'est grâce à l’activité de plaidoyer des ONG internationales des droits de l'homme et des comités de soutiens au peuple sahraoui qui reconnaissent pleinement la juste cause du Peuple sahraoui que les autorités marocaines ont libéré sous pression mondiale les prisonniers politiques sahraouis, victimes de torture et d’arrestations arbitraires, suite à leur participation à des manifestations pacifiques organisées dans le territoire occupé afin de dénoncer l'encerclement des villes, les exécutions sommaires, les arrestations arbitraires suivies parfois de disparitions forcés ou d’extraditions judiciaires.

Le monde entier doit savoir qu'entre les années 1987 et 2020, le Royaume du Maroc a renforcé sa politique systématique de répression au Sahara occidental occupé : harcèlement, saccage des maisons, torture, expulsions des avocats et observateurs internationaux afin, à la fois, de ne pas avoir de témoins gênants et de pousser les militants Sahraouis des droits de l'homme à reconnaître sa souveraineté sur le territoire. Cette politique a été dénoncée par plusieurs ONG internationales, notamment après l'intifada de 2005 et le démantèlement brutal du camp de Gdeim Izik  en 2010.

Je cite quelques exemples de différentes arrestations et de victimes de traitements inhumains et dégradants depuis l'année 1987 : groupe du Martyr Ayache, Aminatou Haidar 1999 groupe des jugements militaires, 2005 groupe Hmad Hamad et Brahim Bagana, 2007 groupe Enassiri Hamadi  et Ali Salem Tamek, 2010 groupe Gdeim Izik, 2014 groupe étudiants sahraouis et autre comme le jeune militant Sahraiui Khatri Faraji Dadda condamné a 20 ans de prison ferme.

- 2 -

Dans notre travail d’enquête, nous remarquons toujours la continuité des mêmes formes d'intimidation et de répression contre les civils sahraoui et les prisonniers politiques, tant à l’extérieur, comme derrière les barreaux. De nombreux procès inéquitables ont été enregistrée par la communauté internationale depuis le jugement à la perpétuité du prisonnier politique sahraouis Essalek Laaroussi en 2004, de Yahia Mohamed Elhafed Eza à 15 ans de prisons ferme, les prisonniers politiques sahraouis de groupe Gdeim Izik cndamnés de manière inique à de lourdes peines alliant de deux ans a la perpétuité , les étudiants sahraouis condamnés de 3 à 12 ans de prison et d'autre journalistes sahraouis comme Walid Salek Elbatal.

Parmi les pires traitements que les prisonniers politiques sahraouis souffrent derrières les barreaux, sans oublier la torture, nous avons enregistré la volonté systématique de ne pas vouloir porter l’assistance médicale requise, au risque de voir mourir le prisonnier, comme ce fut le cas du martyr Hassnna Elouali décédé à Dakhla en septembre 2014 et le martyr Mohamed Elayoubi victime de torture et des mauvais traitements décédé en février 2018.

Pour terminer, nous rappelons que depuis 2018, tous les prisonniers politiques sahraouis actuellement détenus ont entamé de nombreuses grèves de la faim pour revendiquer leur libération et dénoncer les formes de maltraitance subies ainsi que la stratégie de confiscation de leurs droits fondamentaux, spécifiquement le droit au soins et le rapprochement familiale.

Je vous remercie.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**La situation des prisonniers politiques Sahraouis**

**Visioconférence** - **Mardi 22 septembre 2020**

Je suis Fatou Yahya Iaazza , étudiante Sahraouie , assistante sociale ; mon père est le prisonnier politique Sahraoui Yahya Mohamed Elhafed Iaazza condamné à 15 ans de réclusion depuis le 1er mars 2008.

C’es à cause de ça que j’ai décidé de travailler dans la Ligue pour la protection des prisonniers politiques Sahraoui (LPPS). Depuis l’âge de 12 ans, avec mes deux frères je vis sans mon père.

C'est le cas de nombreuses familles au Sahara occidental qui, depuis 1975, souffrent quotidiennement de l'occupation marocaine du Sahara occidental. Notamment celles qui ont un leurs membres emprisonné, car elles sont constamment harcelées par divers moyens.

À présent, il y a 42 prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines, condamnés à de lourdes peines, qui peuvent aller jusqu’à l'emprisonnement à perpétuité : ils sont connus pour appartenir au groupe Gdeim Izik et à celui des étudiants.

L'occupant marocain, en violation des Conventions de Genève qu’il a pourtant signé, a transféré tous ces prisonniers sur son propre territoire, dans des prisons loin de leurs familles, qui n’ont qu’un droit de visite très limité et qui ne peuvent leur apporter aucun soutien matériel. Les prisonniers sont également interdits de porter leurs vêtements traditionnels pour leur refuser la préservation de leur culture.

Malgré toutes les souffrances, les détenus continuent de défendre leurs droits et de faire des grèves de la faim, ils se montrent solidaires et expliquent aux prisonniers marocains la vérité sur le conflit entre le Royaume du Maroc et la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Je vous remercie de m’avoir donné l’opportunité de témoigner.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**The situation of the Saharawi political prisoners**

**Tuesday 22nd September 2020**

**Tone Sørfonn Moe**

**Legal scholar**

Thank you very much for inviting me to this important video-conference.

1. **Introduction**

On the outset of my intervention, I would like to start with something that actually all other panellists has underlined but that I similarly find reason to start with: When it comes to cases of Saharawi political prisoners, the racism and reprisals for their opinions is not an isolated factor; it continues in different shapes and forms throughout their whole detention.

An example is the father of Fatou Hafed; Yahya Mohamed Elhafed Iaazza. For over 13 years, he has been suffering behind the bars of a Moroccan jail, being punished for what he believes in. He has conducted numerous hunger strikes in response to inhumane treatment and systematic racial discrimination. Currently, his life remains in acute danger during this global pandemic.

Another example is the case of Claude and her husband Naama Asfari, one of the Gdeim Izik prisoners. How Claude and her husband is arbitrary deprived of their right to communicate and to see each other as husband and wife. Not to mention the arbitrary transferal of both the Gdeim Izik prisoners and the Student Group, being dispersed into different Moroccan jails; arbitrary deprived of their contact with the outside world whilst being placed in prolonged solitary confinement.

In other words, in cases of Saharawi political prisoners, it is not only the arrest, torture, breach of due process and imprisonment that constitutes racial discrimination. The racism and punishment for their opinions continues throughout their detention, with the aim of forcing protected persons, Saharawis, to pledge their allegiance to the Occupying Power, the Kingdom of Morocco.

My name is Tone Sørfonn Moe, and I am a jurist and a volunteer with the Norwegian Support Committee for Western Sahara. For over three years, I have worked on individual cases of imprisoned Saharawi activists by submitting complaints to the UN Human Rights Mechanisms. But I would like to underline that without local activists, I would not be able to do anything.

1. **Saharawi political prisoners and the jurisprudence of the UN Human rights mechanisms**

The arbitrary detention of Saharawi activists has been widely documented by the United Nations human rights mechanisms; in particular by the Working Group on Arbitrary Detention.

By now, the decisions rendered by the Working Group cover over 20 individual cases of arbitrarily detained Saharawi activists. The opinions rendered have relevance for the interpretation of the imprisonment of all other Saharawi activists imprisoned in Moroccan jails.[[1]](#footnote-1)

- 2 -

The decisions rendered by the Working Group includes the decision relating to the case of Salah Eddine Bassir (Opinion No. 31/2018), Mohamed Al-Bambary (Opinion No. 31/2018), Mbarek Daoudi (Opinion No. 60/2018), Ndor Laaroussi (Opinion No. 23/2019) and the latest decision concerning the so-called Student Group or the group of El Wali (Opinion No. 67/2019).

In all decisions, the Working Group found that the arrest and detention of the prisoner forms part of a systemic policy targeting activists advocating in favour of the right to self -determination; a practice that is in breach of the principle of the equality of human rights. This means that each one of these prisoners have been arrested in response to their opinions and their support for the right to self-determination, with their right to a fair trial being violated, and that they have, and continue to be, subjected to racial discrimination.

Following the rendering of such a decision, Morocco is under an obligation to implement the decision within six months, making the situation compatible with international law. What we however witness is that Morocco fails to do so; with corresponding acts of reprisals being committed against the prisoners, such as in the case of the Gdeim Izik prisoners and the Student Group.

In the annual report of the Working Group (A/HRC/45/16), as presented yesterday, the Working Group highlighted acts of reprisals against the imprisoned students (WGAD Opinion No. 67/2019), noting that their situation has deteriorated and that Aziz El Ouahidi was the victim of a physical attack in prison.

In other words, the decisions of the UN Human rights mechanisms are not being implemented and the situation of the prisoners is actually growing ever more alarming, notwithstanding the fact that their detention was found to be illegal. Correspondingly, and maybe even more worrisome, we are also witnessing a lack of international pressure in a political climate where the human rights institutions are finding themselves under tremendous pressure.

Now, and notwithstanding the opinions rendered by the Working Group, a total of five young Saharawi students still remain imprisoned under horrible prison conditions. Mohammed Al Bambary also remains imprisoned, notwithstanding the fact that the opinion relating to his case was rendered already in 2018, and notwithstanding the fact that Al Bambary has suffered under medical neglect for a prolonged period of time.

The decisions rendered by the Working Group is also supplemented and supported by numerous communications issued by the United Nations Special Procedures; such as in the case of the Gdeim Izik prisoners (Al Mar 3/2017) and the Saharawi journalists Walid El Batal (Al Mar 3/2019).

The latest communication published by the UN Special Procedures earlier this month relates to the case of Al-Hussein Al-Bachir Ibrahim (Al Mar 2/2020). Hussein is an activist who had originally sought asylum in Spain; but the Spanish government returned him to Morocco.

- 3 -

In November 2019, Hussein was sentenced to 12 years imprisonment, with the evidence used being police records signed under torture by fellow Saharawi students, in addition to his own unsigned police records. The appeal of Hussein is commencing on 23 September, in front of a Moroccan courthouse, after his trial has been postponed on several occasions ever since March this year. Still, we are waiting to see any form of fair trial guarantees for the young student.

In fact, following the communication being sent to the Moroccan government, and 60 days prior to its publication, we witnessed a shift in the situation of Hussein that can solely be referred to as arbitrary. Hussein was - without any form of warning – brought in front of the court without having his lawyer present, in the middle of the global pandemic, before being placed in isolation. Hussein commenced on a hunger strike in response to the treatment, and was later transferred back to his cell, now filled with over 30 prisoners that is supposed to hold only 12 prisoners. Hussein has also been arbitrary deprived of his right to study, and suffers on a daily basis, along with the other students, under racial discrimination.

Yet again, what we witness is Morocco not respecting communications and opinions issued by the UN Special Procedures, with corresponding acts of reprisals against the prisoner that brought his case to the international level. In the case of Hussein, Spain is even arguably indirectly involved, having deported him to Morocco for political prosecution and arbitrary detention.

1. **The need for human rights monitoring and universal jurisdiction**

Ever since Morocco invaded Western Sahara in 1975, Western Sahara has been under illegal occupation by the Kingdom of Morocco. To this day, the occupied territories of Western Sahara remain a humanitarian crisis with gross human rights violations and breaches of humanitarian law being committed on a daily basis.

In this territory, Morocco has, as the occupying power, the *de facto* control, both over most of the territory *and the people living on the occupied land*. Simultaneously, Morocco famously denies the fact that Morocco occupies the greater parts of Western Sahara; referring to the territory as its Southern Provinces and Saharawis as Moroccans.

As we know, the institution of international human rights is constructed in such a way that the state is the first correct recipient. Before we turn to the international institutions, we are expected to first exhaust all domestic remedies. However, for Saharawis living under prolonged Moroccan occupation and foreign domination with the occupying power denying the occupation itself, no such state exists. As in the words of former Saharawi political prisoner Ali Saadouni: “*The central and fundamental reason for all violations and abuse I have been and continue to be subjected to is my support for the right to self-determination and independence for my country. As long as my views contradict the story of the occupation regime, repression and imprisonment will be the outcome*”.

The United Nations Human Rights Mechanisms have documented widespread human rights abuses against Saharawi activists. The documentation evidences a reality that the Kingdom of Morocco uses all tools possible to deny; currently culminating in the military siege imposed on the occupied territories leading to the alarming persecution of Saharawi activists and journalists trying to uncover the truth. In many ways, this is the very reason for the imprisonment of Saharawi journalists; including the journalists of the Gdeim Izik group, Mohammed Al Bambary, Walid El Batal and Khatri Dadda.

- 4 -

The case of Walid and Khatri is actually closely linked together. You see, the violent arrest of Walid in June 2019 was filmed and the video showing excessive police violence was thereafter broadcasted online, leading both Human Rights Watch[[2]](#footnote-2) and Washington Post[[3]](#footnote-3) to write a report on the case. The Moroccan authorities – allegedly believing that Khatri was the one filming the arrest of Walid and capturing the police violence - subsequently arrested Khatri in December 2019.

In this climate – with violent repression against activists trying to uncover the truth - the United Nations human rights mechanisms and international institutions become ever more important. These are the only remedies available and its decisions may also ultimately make political action unavoidable.

However, until this day, the UN judicial bodies continue to fail to apply the only body of law intended to mitigate and regulate a situation of occupation – International Humanitarian Law – with the UN political bodies being completely frozen, unable to secure any form of monitoring of the situation.

The practices of the UN bodies indicates that the human rights supervision taking place in Western Sahara is conducted within the framework of “political considerations”; or rather, not wishing to choose a “side” in the conflict. A direct consequence is the non-application of the law of occupation and the continued non-monitoring of the humanitarian situation, with MINURSO still not being able to report on human rights violations. In other words, with MINURSO being unable to monitor, and in lack of a Special Rapporteur designated to monitor the occupation of Western Sahara, we are leaving both Saharawi political prisoners and the people living on occupied land defenceless in the hands of an occupying power denying the existence of the occupation itself.

What is being created is a human rights gap – or rather a black hole - where Morocco is free to arrest and imprison activists without us seeing; such as in the case of Khatri Dadda who was, just at the outbreak of the global pandemic, brought to a video room inside the prison and sentenced to 20 years in prison. For months, both Khatri and his family has suffered in response to his continued isolation and the lack of knowledge. And, even after the release of the Saharawi female activist Mahfouda from prison, she was effectively placed under house arrest solely intended to prevent her from sharing her story. She has ever since been the victim of intimidations from the Moroccan forces due to her continued activism; despite numerous attempts to silence her.

In my view; the application of International Humanitarian Law continues to be crucial and cannot be allowed to be stalled by “political considerations” or by the denial of the occupying power itself. Because, not only is humanitarian law the only body of law able to regulate the situation, the application of humanitarian law might also give rise to new avenues of accountability, in which remains crucial in today’s climate and for the protection of Saharawi political prisoners. Notwithstanding the fact that Morocco has not ratified the Rome Statute of the International Criminal Court, a case could possibly be made based on the territorial authority of Spain, which ratified the Rome Statute in 1998. We must always remember that Spain still holds obligations under Article 73 of the UN Charter; and so do arguably the United Nations and the international community as a whole.

In other words, we cannot allow Morocco to continue to deny the occupation itself or to continue to ignore the calls coming from international organizations and from the UN human rights mechanisms. Because ultimately, these Saharawi Political Prisoners should never have been arrested and detained in the first place; and should immediately be released.

I thank you for your attention.

1. For an overview of previous decisions rendered by the UN Working Group and the UN Special Procedures, please consult the report «A Call from the occupied territories» as signed by 26 Saharawis NGOs, made available here: <https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/skvs/feature-images/File/101/5ea2b523bc7f3_PrisonerAppealApr2020Eng.pdf> . The report does not include the latest communication published in September 2020, concerning the case of Hussein Bachir Brahim (Al 2/2020). The latest communication can be found here: <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadPublicCommunicationFile?gId=25422> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.hrw.org/news/2020/03/12/morocco/western-sahara-video-captured-police-violence?fbclid=IwAR0qOqCWffm8oDB9Ev2YgZVSTT81YnAt9Udnbxxe9t8TE2TXDkRQ1qqPpPU> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.washingtonpost.com/politics/2020/03/12/video-contradicts-moroccos-justification-brutal-beating-western-sahara/> [↑](#footnote-ref-3)